

# La Voix du Bourg

Retrouvez toute l'actu sur [www.ville-samer.fr](http://www.ville-samer.fr)



^ L'état actuel des travaux

v La perspective



Nouvelle salle polyvalente et école de musique

**Ça prend forme !**

à lire page 8



2

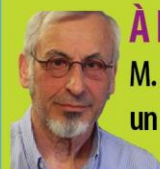
**FÊTE  
DES FRAISES**  
Programme  
détaillé

4

**ÉDUCATION**  
La réforme des rythmes  
scolaires appliquée dès  
septembre 2013 à Samer

10-11

**CADRE DE VIE**  
Fleurissement de Samer  
**SAMER EN CHIFFRES**  
A propos de l'eau



**À L'HONNEUR**  
M. Toussent :  
un artiste samérien

12

**VIE ÉCONOMIQUE**  
5 nouvelles  
entreprises installées  
à Samer

19



55<sup>ème</sup>  
édition  
2013

DU 15 au 21  
Juin

Renseignements en Mairie au 03 21 33 50 64

# Fête des FRAISES



VILLE de SAMER

Dimanche 16 Juin

## Samedi 15 Juin

**10h-13h** Départ de la RANDONNÉE  
CYCLOTOURISTE Samer-Le Crotoy-Samer

> Renseignements et inscriptions :  
auprès de M. Flament (03 21 33 68 69)

> Remise des récompenses :  
17h00, sur la Grand'Place

**14 h 00** CONCOURS DE PÉTANQUE  
en doublette formée

> Rue Ferdinand Farjon  
> Ouvert à tous, 8 € la mise  
> Remise des prix : vers 19h00

**21h-23h** GROUPE "BACKSTAGE"  
Ambiance pop-rock variétés  
> sur la Grand'Place

## Lundi 17 Juin

**18 h 15** COURSE PÉDESTRE  
ouverte à tous, à partir de 12 ans

> Remise des dossards à 17h30 en Mairie  
> Inscription gratuite

## Mercredi 19 Juin

**15 h 00** TOURNOI DE FOOTBALL JEUNES  
au Stade de Longuerèques

## Vendredi 21 Juin

> CONCOURS DE PÉTANQUE NOCTURNE  
en doublette formée - 8 €, INSCRIPTIONS à 19h

**20 h 30** FÊTE DE LA MUSIQUE,  
suivie de L'EMBRASEMENT DU CLOCHER À 23H30

> CONCOURS, EXPOSITION ET VENTE DE FRAISES  
(Toute la journée - Grand'Place Foch)

> EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES - PRÉSENCE DE  
CONCESSIONNAIRES AUTO, QUADS ET MOTOCULTURE DE  
PLAISANCE (Collège Le Trion)

> BROCANTE  
(Rues du Breuil, de la Basse Cour, du Collège  
et des Lavandières)

> EXPOSITION PHILATÉLIQUE  
EXPOSITION "UN SIÈCLE DE SPORT À SAMER"  
EXPOSITION DU CONCOURS DE PHOTOS  
(en Mairie)

**11 h 00** INAUGURATION OFFICIELLE & ANIMATIONS DE RUE

> SALON DES V.I.D. (Vendeurs indépendants à domicile)  
(Salle des fêtes)

> EXPOSITION DE PEINTURES par Raymond Toussent  
(Sous chapiteau)

> 11H30-12H30 : BALLADES EN CALÈCHE

> 12H00-15H00 : REPAS-MÉCHOUI

(aux Jardins de l'Abbaye) Réservations auprès de la Maison Boucher

**15 h 00** CONCOURS DE CHEVAUX BOULONNAIS  
(aux Jardins de l'Abbaye, à côté du Collège)

**15h-18h** CABARET-SPECTACLE (Grand'Place Foch)

**17 h 00** RÉSULTATS DU CONCOURS DE FRAISES



ATTRACTIONS FORAINES

15, 16 & 17 juin



Fraises de Samer



CONCOURS DE TIR À LA CARABINE ET AU PISTOLET

> du lundi au vendredi de 18h à 20h

> le samedi 22 juin, de 16h à 20h, puis remise des lots

Salle  
Lemanski



# ÉDITO

*de Monsieur le Maire*

L'année 2013 verra l'inauguration de la salle polyvalente. Ce bâtiment, situé entre la nouvelle gendarmerie et l'école maternelle, accueillera l'école de musique ainsi que la salle de restauration de l'école Jean Moulin. Seront achevés également, les travaux de voirie et réseaux de l'Avenue Charles de Gaulle, promis aux riverains depuis un certain temps...

Pour nos jeunes, nous continuerons à ouvrir les centres de loisirs des vacances scolaires qui connaissent un gros succès.

Pour les jeunes, également, le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté la modification des rythmes scolaires à partir de la rentrée de septembre 2013.

Une réunion a été programmée dernièrement pour que cette modification d'emploi du temps se fasse en bonne intelligence avec les familles et les enseignants, que nous remercions d'avance pour leur aide.

Nos anciens ne seront pas oubliés. Nous poserons, dans le courant de l'année, la première pierre de la « Résidence de la Source », rue de la Basse-Cour ; Cette résidence accueillera le 1<sup>er</sup> ascenseur de Samer ! Cet ensemble comprendra 20 logements.

Deux autres résidences devraient voir le jour, aussi, dans un proche avenir. La résidence Yves Dorée (à côté de la salle de restauration) ainsi que la résidence du Vernicourt (dans l'ancienne gendarmerie). N'oublions pas non plus l'éco-quartier de la rue Nicolas Jacques Conté. Les travaux de voirie devraient démarrer très prochainement.

L'AGAMAS (Maison d'Accueil Spécialisée) de 52 lits devrait ouvrir à la fin de 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et amener des emplois pour notre arrière-pays Boulonnais.

L'année 2013 a vu l'arrivée de nouvelles sociétés qui sont venues conforter l'investissement important de la société BIC l'an dernier.

Notre commune attire. Beaucoup de ménages décident de s'y installer, peut-être parce que les prix de vente du foncier leur permettent cette acquisition. Toutes les parcelles du lotissement des Frênes (près du stade Jean Basilien) ont trouvé acquéreur. Le lotissement du Parc (près de la salle Lemanski) est en cours de réalisation et permettra, à terme, un accès sécurisé des bus scolaires au collège le Trion à partir de la rue de Desvres.

Nous possédons encore quelques réserves foncières pour la construction de logements. Par contre, nous ne disposons plus de réserves foncières « économiques » pour l'installation de nouvelles sociétés. La petite zone du Pont d'Etienfort (1,6 hectares), rue Jacques Talmant, est complète et les 8 sociétés qui y sont installées emploient plus de 80 personnes.

Les anciens bâtiments Bic-Conté, rue Henri Mory (zone communautaire) ont trouvé une nouvelle jeunesse. Une quarantaine de personnes y travaille à ce jour.

Je reste, avec mes Adjointes et Conseillers Municipaux, à votre écoute.

*Cordialement,*



Claude BAILLY

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

- 27 Février : Ryad BENTABET
- 02 mars : Shanna HARANCOURT DEBOVE
- 18 mars : Ghislain BODIN
- 27 mars : Jeanne LOUCHEZ
- 15 avril : Ilana DUMONT

### DÉCÈS

- 21 février : Félix LIGNIER (88 ans)
- 04 mars : Marie MAQUIGNHEN Veuve JOLLANT (88 ans)
- 12 mars : Gaston GUYOT (82 ans)
- 04 mars : Gilles LEFEBVRE (54 ans)
- 03 avril : Jean-Baptiste BOUCHEZ (79 ans)
- 01 avril : Anita GOLLIOU Epouse LAVOINE (56 ans)
- 02 mai : Enguerran MOISON (40 ans)

## INFOS UTILES

### PERMANENCES DE VOS ÉLUS

#### M. Le Maire, Claude Bailly

sur rendez-vous au 03 21 33 50 64

#### Henri Janczarski [1<sup>er</sup> adjoint]

les lundi, mardi, jeudi et vendredi,  
de 17h30 à 19h00

#### Yanick Carlu [2<sup>ème</sup> adjoint]

le jeudi, de 14h00 à 16h00

#### Joël Legrand [3<sup>ème</sup> adjoint]

le vendredi, de 17h00 à 18h30

#### Alain Labonté [4<sup>ème</sup> adjoint]

le lundi, de 9h00 à 10h00 ; le samedi de  
11h00 à 12h00 ; et tous les matins, sur ren-  
dez-vous au 03 21 33 50 64

#### Alain Maquinghen [5<sup>ème</sup> adjoint]

les mercredi et samedi, de 11h00 à 12h00,  
sur rendez-vous au 03 21 33 50 64

#### Pascal Bally [6<sup>ème</sup> adjoint]

le samedi, de 11h15 à 12h15 ; les lundi,  
mardi et mercredi matin, sur rendez-vous au  
03 21 33 50 64

## SERVICES MUNICIPAUX

**Philippe Botte** [Directeur Général des  
Services]

reçoit le matin



Dès septembre 2013,

## La réforme des rythmes scolaires appliquée à Samer

Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Cette concentration du temps d'enseignement, unique à la France, est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages.

Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

**La ville de Samer mettra donc en place dès la rentrée scolaire de septembre 2013, la nouvelle réforme.**

L'enseignement dans les écoles sera dispensé dans le cadre d'une semaine de **neuf demi-journées, incluant le mercredi matin.**

La réforme concerne tous les enfants scolarisés à l'école maternelle Jean Moulin et l'école primaire Lucien Coustès.

L'intérêt de l'enfant a été placé au centre des réflexions menées par la Ville, le corps enseignant et les parents d'élèves pour mettre en place la semaine scolaire sur 4 jours et demi.

C'est donc pour l'enfant que l'équipe municipale a retenu le mercredi matin comme demi-journée supplémentaire, permettant ainsi une longue coupure le week-end.

### NOTRE PROJET

Proposer à l'enfant du temps pour :

- réaliser des apprentissages personnalisés ;
- s'ouvrir sur le monde ;
- s'engager dans la construction de son environnement.

La commune proposera, à la fin de l'enseignement scolaire :

- une garderie (les jours où il n'y a pas de TAP) ou
- un Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec possibilité d'une garderie uniquement après le TAP.

### QU'EST CE QU'UN TAP ?

>Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont des temps d'activités complémentaires aux temps d'enseignement.

>Ils sont définis dans le cadre d'un projet pédagogique articulé autour de deux axes :

- un axe de découverte d'activités culturelles, sportives et artistiques ;
- un axe de jeux, d'éveil et d'activités ludiques qui contribuent à l'épanouissement, au développement personnel de chaque enfant et au développement de sa curiosité intellectuelle.

>Les TAP ne sont pas obligatoires. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à la fin du temps d'enseignement.

>Les TAP seront payants, selon les modalités suivantes : 1€ par séance de 1h30, soit 2€ par semaine. (tarifs fixés d'après une délibération du conseil municipal)

>Les TAP seront encadrés par le personnel municipal diplômé et des intervenants extérieurs spécialisés pour les activités sportives, artistiques et culturelles.

### QUELLES ACTIVITES ?

>Activités culturelles :

lecture, théâtre, jeux d'expressions..., chant, zumba, jardinage, cuisine, code de la route, informatique, photos, jeux de cartes, d'échecs, scrabble, jeux de coopération, jeux sur l'environnement et sur le développement durable.

>Activités artistiques :

modelage, mosaïque, couture, broderie, bandes dessinées, activité bois, peinture, dessin, sculpture, ...

>Activités sportives :

tir à l'arc, pétanque, foot, basket, hockey, volley, badminton, tennis, tennis de table, sports d'adresses, ...





## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront au bureau du service jeunesse de la ville de Samer, pour une durée au choix : par période, au trimestre ou à l'année.

A son inscription, l'enfant s'engage à participer aux 2 Temps d'Activité Périscolaire par semaine.

> Inscriptions en juillet :

- du 1<sup>er</sup> au 5 : du lundi au vendredi, de 14h à 18h

- du 15 au 26 : du lundi au vendredi, de 9h à 11h

> Inscriptions en août :

les 28, 29 et 30 août, de 14h à 18h

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Les documents à fournir vous seront demandés une fois par an pour tous les types de Centre d'Accueil (*Centres des vacances scolaires, Centre Permanent, Accueil dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires*).

Vous pouvez obtenir les dossiers d'inscription :

- au service jeunesse: Allée Jean Bardol (à côté de la mairie) durant les heures de présence du personnel.

- en téléchargement, sur le site de la ville de Samer : [www.ville-samer.fr](http://www.ville-samer.fr)

Ainsi, vous pourrez préparer votre dossier chez vous et gagner du temps lors de votre validation d'inscription auprès du Service Jeunesse.

ATTENTION : le dossier d'inscription, pour l'accueil, devra être déposé au plus tard une semaine avant l'entrée de l'enfant aux TAP.

## RENSEIGNEMENTS



Auprès de M. Pascal BILLET,  
Allée Jean Bardol - SAMER

Tél. : 03.21.87.01.49 ou 06.87.32.80.63

Courriel : [servicejeunesse.samer@wanadoo.fr](mailto:servicejeunesse.samer@wanadoo.fr)

Ou auprès de M. Yanick Carlu, Adjoint,  
pendant ses permanences (voir page 2)

## Cantine scolaire de l'école maternelle Jean

**Moulin.** Afin de pouvoir accepter de nouveau tous les enfants de l'école maternelle Jean Moulin à la cantine, la municipalité a anticipé l'achat d'un four destiné à la future salle polyvalente. Ce four a été installé dans les locaux de l'actuelle cantine en attendant l'ouverture des nouveaux locaux. Cela nous permet d'accueillir tous les enfants, dès maintenant, sans occasionner de ce fait de frais supplémentaires à la municipalité.

## Travaux à l'école élémentaire Lucien

**Costès.** Les travaux pour la restauration des sanitaires vont débuter dans le courant du mois de juin. Ces nouvelles installations seront opérationnelles pour la rentrée septembre 2013.

**Garderies.** Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité met en place des garderies pour les écoles maternelle et élémentaire (voir les horaires en page 6). Pour ce qui concerne l'école Costès, la garderie des jeudis, sera proposée à partir de 16 heures 30 aux enfants qui seront en aide personnalisée.

Pour les deux écoles, Le tarif est fixé à 0.50 € pour 45 minutes. Les tickets sont en vente à la mairie.

**Opération Tranquillité Vacances.** Toute l'année, l'opération tranquillité vacances permet aux Samériens qui s'absentent de chez eux pour une période de vacances, de faire surveiller leur logement par des rondes de la police municipale. Il suffit de communiquer vos coordonnées, celles de la personne que vous souhaitez voir contacter en cas de problèmes, ainsi que les dates de vacances (formulaire disponible en mairie). En période estivale, les éléments seront transmis à la Gendarmerie.

**Ordures ménagères.** Pour une question de salubrité, de respect de l'environnement et de beauté de la ville, nous vous rappelons que les poubelles ne peuvent être sorties qu'à partir de 18 heures la veille du ramassage.

Il est rappelé que les poubelles doivent être rangées – sauf impossibilité majeure de place – à l'intérieur des habitations.

**Déchets.** C'est bientôt l'été et l'entretien des espaces verts va bon train ! Un espace prévu pour la collecte des branchages et gazons, situé route de Desvres à proximité des services techniques, est à votre disposition.

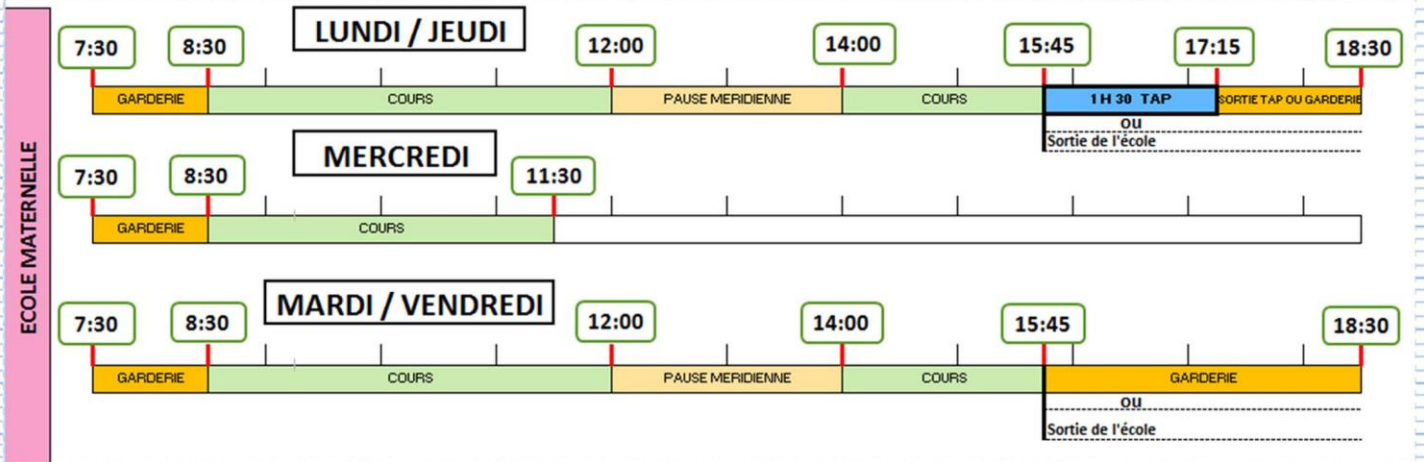
Notons qu'il est interdit, par arrêté Préfectoral et au Code de l'Environnement, tous brûlages intempestifs pour des raisons de sécurité et de respect du voisinage.

En outre, les dépôts ou abandons d'ordures, déchets, matériaux ou objets sur la voie publique ou à ses abords ne sont pas autorisés et constituent une infraction.

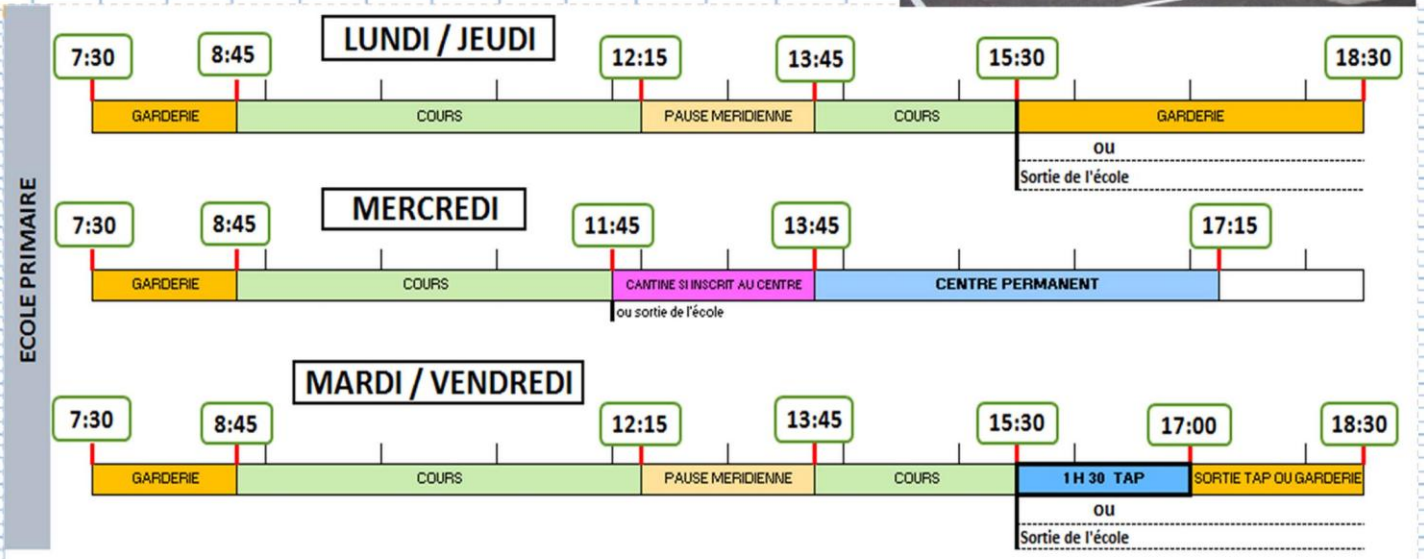


# Réforme des rythmes scolaires, Les nouveaux emplois du temps des écoles

## ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LUCIEN COUSTÈS







## Retour en images sur les vacances de Pâques

^ Centre maternel

Centre ado >



< Centre primaire



## NOUVELLE SALLE POLYVALENTE ET ÉCOLE DE MUSIQUE, ÇA PREND FORME !

Comme nous l'annoncions dans notre précédent bulletin, les travaux de la nouvelle salle polyvalente et école de musique ont repris bon train.

Les élus sont allés s'en rendre compte par eux-mêmes.

Et comme le montre la photo ci-contre, ils ont déjà pris possession de la scène !



## AVENUE CHARLES DE GAULLE UN NOUVEAU LOOK POUR LA RD 901

Egalement annoncés dans notre précédente édition, les travaux de l'avenue Charles de Gaulle ont démarré, entre le feu tricolore et le passage à niveau.

A l'heure actuelle, tout un côté de route a été aménagé ; l'autre est en cours.

## SALLE LEMANSKI LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ONT DÉMARRÉ

2013 est décidément l'année des gros chantiers à Samer !

Avec la nouvelle salle polyvalente et l'avenue De Gaulle, mais aussi les logements, l'éco-quartier, la maison d'accueil spécialisé, c'est également la salle Lemanski qui est en chantier, pour être agrandie.



Perspective de l'agrandissement



## ÉGLISE SAINT MARTIN, UNE SECONDE JEUNESSE POUR LES VOÛTES INTÉRIEURES



Les travaux de rénovation des voûtes intérieures sont terminés, et une réception de chantier a eu lieu début mai, en présence des représentants des différents organismes qui ont contribué à la réalisation des travaux.

Ce gigantesque chantier aura duré plus longtemps que prévu, mais le résultat est là. Et quel résultat !

**Plus de 168.000 € de travaux**  
La somme est colossale ! Mais grâce au travail de vos élus et des services municipaux, diverses subventions ont été obtenues : Conseil Général (42.210 €), Direction Régionale des Affaires Culturelles (37.534 €). Il reste donc à la charge de la commune la somme de 59.092 €.

TRAVAUX

Notre Eglise, de plus en plus visitée, a encore de nombreuses réparations à recevoir : les vitraux de la Chapelle de la Vierge, les grilles de protection des vitraux et, bien sûr, la seconde partie des voûtes. Des demandes de subventions sont en cours.

Lors de cette réception, M. le Maire a tenu également à remercier l'association Saint Georges et ses bénévoles, qui prennent, eux aussi, une part active à l'entretien de notre Eglise : *"150 chaises ont été changées, et ils vont s'occuper de la moquette"*, souligna M. Bailly.

## AU JARDIN PUBLIC, INAUGURATION DU TERRAIN MULTISPORTS

Maires, Députée, Sénateurs, Président de la CCDS, élus samérisiens, tous étaient présents autour de Claude Bailly, Maire, pour l'inauguration de cet équipement.

Mis en service en juillet dernier, il connaît déjà un franc succès !

Ce terrain a coûté 36.000 €. Là encore, plusieurs subventions ont été obtenues : 7.500 € par Dominique Watrin (Sénateur, sur sa réserve parlementaire), 7.400 € par le Conseil Général et 3.629 € par la C.A.F., soit un projet subventionné à hauteur de 58 %.

M. Le Maire a tenu à remercier Pascal Bally, Adjoint aux sports, qui a mené entièrement cette action, mais aussi MM. Yanick Carlu et Alain Labonté qui se sont également investis pour que ce projet voit le jour. De nouveaux jeux viendront compléter cet équipement. Une clôture a également été posée.





## FLEURISSEMENT

### POUR UNE VILLE TOUJOURS PLUS HARMONIEUSE

Comme tous les ans, la commune apporte une attention particulière au fleurissement de la ville.

Les espaces verts à entretenir augmentent chaque année et nous faisons de notre mieux pour les garder propres.

Ceci est important pour notre cadre de vie, car le développement de notre ville doit se faire en harmonie avec le paysage.



Nous participons par la même occasion au concours départemental des villes fleuries. Ce dernier récompense le travail fourni pour embellir le département, tout en respectant l'environnement.

C'est un jury qui se déplace 2 fois à Samer et qui juge les différentes communes. Il tient compte des abords publics mais aussi des maisons particulières des habitants. Si chacun fait un minimum pour embellir son habitation, c'est Samer tout entier qui y gagne !

Vous pouvez aussi faire plus en vous inscrivant gratuitement au concours des maisons fleuries (le bulletin d'inscription vous a été distribué fin mai).

En espérant compter sur les jardiniers de Samer, nous vous souhaitons bon courage pour le fleurissement 2013.

Cyrille Naudet



## SERVICE JEUNESSE

### FORMATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Comme annoncé dans nos colonnes, la commune a organisé, lors des vacances d'avril, des formations au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Sous la houlette du service jeunesse de la Ville, cette session a accueilli plus de 40 jeunes.







## SAMER EN CHIFFRES

### À propos de l'eau...

Au plan du développement durable, est inscrite la directive cadre eau, qui parle entre autre, du traitement des rejets de consommation d'eau domestique des particuliers.

Dans notre région industrialisée et bien arrosée, la difficulté porte surtout sur l'état de la qualité des eaux souterraines (*les normes sont sévères pour les composants tels que : atrazine, arsenic, nickel, hydrocarbure, plomb*) et des eaux de surface (*pour l'adduction d'eau propre, l'évacuation des eaux usées, l'ammonium, l'excès de nitrate, de phosphate, l'insalubrité des caniveaux*).

Aussi vitale qu'inégalement répartie sur notre territoire, l'eau est souvent évoquée comme un problème majeur. A terme, nous devrions la partager entre toutes les populations. Nombre de brochures parlent d'économiser l'eau et de réduire sa propre facture. En ce qui concerne la contrainte actuelle sur les rejets par le consommateur d'eau du robinet, une redevance assainissement est acquittée par les usagers qui sont raccordés à une station d'épuration (pour rendre à la nature les rejets les plus propres possible).

La commune de Samer a réalisé un zonage d'assainissement validant les habitations à raccorder au réseau collectif et celles qui utiliseront leur assainissement autonome. En effet, des habitations (au vu du prix exorbitant de leur raccordement au réseau collectif trop éloigné) garderont leur assainissement autonome. Beaucoup de ces installations réclament une réhabilitation voire un remplacement. La réglementation oblige à un contrôle régulier de ces installations et à la remise en état si nécessaire.

La Générale des Eaux Véolia a été retenue par le Syndicat des Eaux de Samer et Environs, au vu de son prix le plus attractif pour ces prestations de contrôle.

Samer a pratiquement terminé le raccordement au système d'assainissement collectif de l'ensemble des habitations raccordables. Il reste à réaliser le Panehem et le Chemin aux Œufs. Des dépenses et des emprunts ont été nécessaires pour ces travaux. Des subventions et des avances importantes ont été perçues. Aujourd'hui, leurs montants ont diminué.

A Samer, une redevance pour travaux apparaissant sur les factures d'eau et appelée à tort « surtaxe d'assainissement » a pallié à ces dépenses.

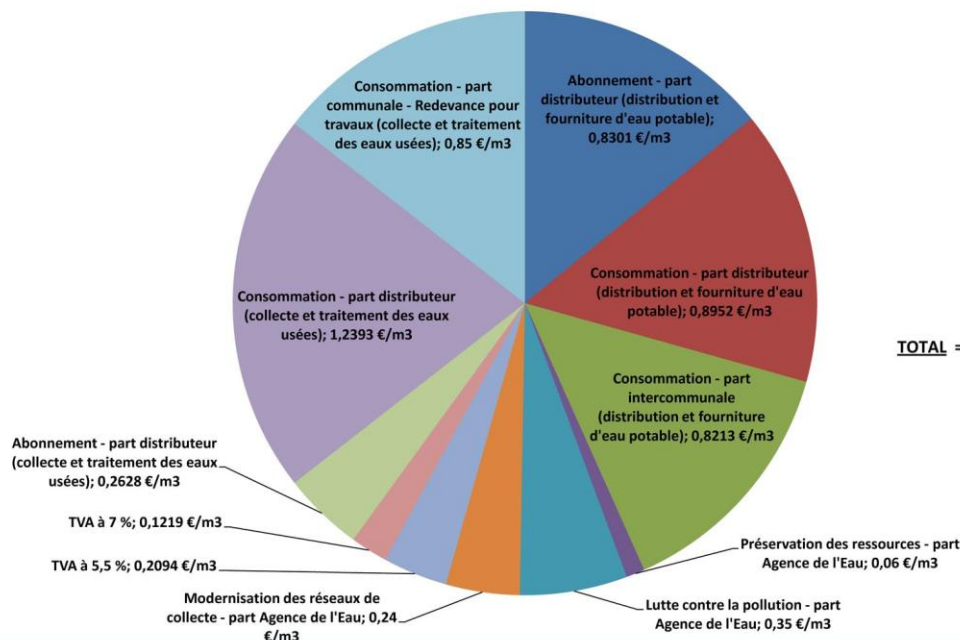
Cette redevance était au plus fort au 1er janvier 2001 soit 2,18 euro le m<sup>3</sup>. Actuellement, elle est à 0,85 euros le m<sup>3</sup>.

**La baisse s'est affirmée, ce projet était inscrit sur notre programme électoral.**

Henri JANCZARSKI

Prix de l'eau de janvier 2000 à décembre 2012 (sur une base de consommation moyenne de 65m<sup>3</sup>/an)

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Prix TTC de la fourniture de l'eau (en Euros/m<sup>3</sup>) = Prix payé à Véolia</b>	5,96	6,02	5,98	5,80	5,70	5,49	5,55	5,59	5,64	5,78	5,99	5,92	5,88
<b>dont prix de la redevance assainissement (part revenant à la commune)</b>	2,10	2,18	2,13	1,95	1,71	1,35	1,15	0,98	0,98	0,98	0,98	0,92	0,85



**Où va votre argent ?**  
(représentation pour une consommation moyenne de 65 m<sup>3</sup> par an en 2012)

TOTAL = 5,88 €/m<sup>3</sup>



## PORTRAIT

## M. TOUSSENT, RENCONTRE AVEC UN ARTISTE SAMÉRIEN



Dans ce journal « La Voix du Bourg », nous souhaitons mettre à l'honneur et remercier des samériens qui œuvrent pour notre commune et pour nos citoyens.

Rencontre avec M. Toussent, peintre et sculpteur samérien

*Propos recueillis par Yanick Carlu*

**La Voix du Bourg :** "M. Toussent, pouvez-vous vous présenter ?"

**M. Toussent :** "Né à Boulogne sur mer, en 1946, dans le quartier de la place « Navarin ». Mon père, grand blessé de guerre mais pourtant travailleur acharné, avait pour plaisir de dessiner des bateaux sur les petites marges blanches des journaux. Je le regardais et j'essayais d'en faire autant. Puis, je suis allé à l'École des Beaux-Arts de Boulogne de 1956 à 1962, là où nous pouvions surtout avoir du papier et des couleurs gratuitement. Quelques concours régionaux où j'obtiens une petite récompense de l'académie d'Arras. Mais, la meilleure des récompenses sera toujours celles et ceux qui aiment mes toiles..."

**VDB :** "Depuis quand êtes-vous passionné de peinture, de sculpture ? Par quoi avez-vous commencé ?"

**M.T. :** "J'ai toujours été passionné par le dessin. La maternelle me vaut déjà les remarques des institutrices sur ma manie de dessiner plutôt que d'essayer d'écrire. Par la suite, un dessin ou un croquis m'a paru être un moyen de me faire comprendre. Malgré la certitude de mes divers enseignants que ma vie ne pourrait être ailleurs que dans le dessin et la peinture, car mes résultats scolaires ne les rendaient pas fous de joie, ma réussite au certificat d'études contredira leur désespoir. Dès l'âge de 17 ans, je commence à travailler grâce à mon CAP de menuisier. Il devient alors naturel en travaillant le bois que je m'essaye à la sculpture. Une reproduction d'une « Baigneuse de Rodin » d'une trentaine de centimètres de hauteur verra le jour. Elle existe toujours, mais sera la seule pendant plus de trente ans. La construction de maisons en ossature bois et la peinture rempliront largement ma vie professionnelle et personnelle."

**VDB :** "Dès votre arrivée à Samer, je vous ai rencontré et je vous ai proposé d'animer un atelier au sein de l'association SAMER LOISIRS POUR TOUS. Vous avez de suite accepté, pourquoi ?"

**M.T. :** "Pendant deux ans, à Boulogne, dans le cadre des activités de la ferme Beurepaire, j'ai eu l'occasion d'animer un atelier de dessin et de peinture pour adultes et enfants de 12 à 14 ans. Arrivé à Samer, être adhérent de l'atelier de dessin et de peinture, puis animateur d'un atelier de modelage pour l'association SAMER LOISIRS POUR TOUS était une continuité en fait."

**VDB :** "La réforme des rythmes scolaires nous permet de proposer des activités manuelles, artistiques... dès la rentrée prochaine. Vous allez participer à ces ateliers périscolaires. Qu'en pensez-vous ?"

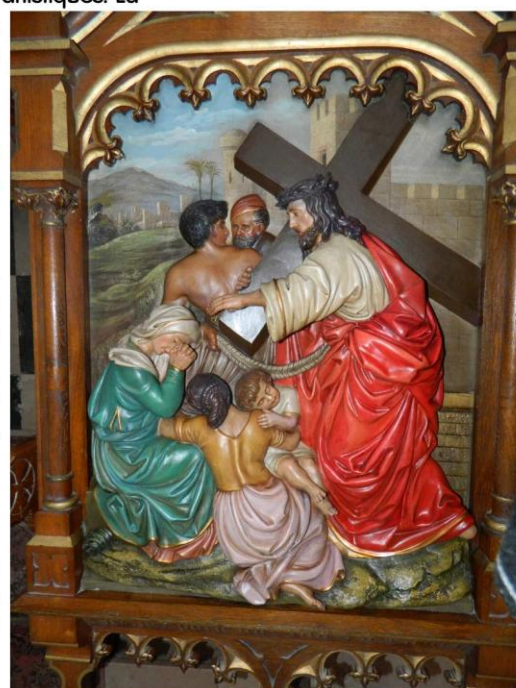
**M. T. :** "Pour moi, c'est une bonne occasion d'essayer de retransmettre le goût des activités artistiques. La nature peut vous doter d'une facilité à pratiquer le dessin, les mathématiques, un sport, que sais-je encore... Il est bon d'essayer de l'apprendre aux autres de la manière la plus ludique possible."

**VDB :** "Récemment, nous avons réceptionné les travaux de restauration de la nef droite de l'église. Parmi ceux-ci, nous pouvons d'ailleurs remarquer votre travail de peinture sur certains tableaux. Le résultat est considérable. Peindre sur le bois est-il si différent en fait ?"

**M.T. :** "Le support n'a pas vraiment d'importance. Seul compte ce qui va être posé dessus ou dans le cas de la restauration, ce qui y est déjà. Pour ces travaux dans l'église, il s'agit de bas-reliefs en plâtre encadrés d'une boiserie de chêne moulurée représentant pour les huit premiers tableaux, une partie du chemin de croix. Les couleurs des bas-reliefs avaient beaucoup souffert avec le temps. Il a donc fallu enlever toutes les parties qui n'adhéraient plus, les nettoyer en profondeur, refaire les décors de fond et la peinture des personnages, et vernir le tout pour fixer. Des photos prises avant le nettoyage permettent de garder en mémoire les fonds d'origine et de reproduire ainsi à l'identique."

**VDB :** "Avez-vous d'autres projets ?"

**M.T. :** "Quelques expositions sont en préparation mais les dates ne sont pas encore définies, mais une aura lieu à la galerie « Digue Espace » de Wimereux pour 2 semaines en mai 2014. Je suis à la recherche d'un pignon ou d'une façade pour la réalisation d'un trompe l'œil. Deux grandes fresques murales sont visibles, au restaurant le Gargantua à Boulogne et au camping les Eglantiers à Ambleteuse."





## UN SAMÉRIEN AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DE TENNIS DE TABLE



Notre petite ville de Samer peut désormais s'enorgueillir de voir un de ses "enfants" être présent au championnat du monde de tennis de table, se déroulant du 13 au 20 mai 2013, au palais omnisport de Paris Bercy. Effectivement, le tout jeune Président du Samer Tennis de Table, Max Boulanger, a été sélectionné pour participer à l'organisation de cette 52<sup>ème</sup> édition mondiale, la 4<sup>ème</sup> en France ; il est affecté pour moitié au service de la sécurité et pour l'autre à la billetterie.

C'est une belle reconnaissance de ses pairs pour cet autodidacte et un joli cadeau d'anniversaire puisqu'il fêtera quelques jours avant ce mondial ses 73 printemps ! Max Boulanger, figure emblématique du tennis de Table dans le Nord-Pas de Calais, connu de tous chez les pongistes, arborant plusieurs casquettes (Président du club de notre cité depuis de nombreuses années, il siège également à la commission départementale et à la fédération du Nord-Pas de Calais, entretenant des liens privilégiés avec les dirigeants et les membres de la ligue, les Présidents de clubs et la municipalité samérienne). Toujours disponible et à l'écoute, il continue de jouer en vétérans, prouvant que l'âge n'est pas un problème pour cet "éternel margat de Samer".

Nous lui adressons nos félicitations et lui disons notre fierté de le voir représenter notre cité à ce mondial. Merci, chapeau et... bon mondial !



## SAMÉRIA

### LE PLEIN D'ACTIVITÉS



L'association SAMERIA a présenté, le 20 avril dernier, un repas spectacle cabaret. Les «Lumina Follies » nous ont offert un tour du monde ; un voyage de strass, plu-

mes et paillettes...

Pauline, alias LUMINA, a emmené dans sa création Margaux, Morgane, Louna, Pauline et Marion. Les danseuses ont hâte de remonter sur scène. Nous espérons reconduire ce spectacle pour la commune, pour d'autres manifestations ou associations.



Le vendredi 26 avril dernier, l'association a organisé une zumba party grâce aux 2 instructeurs : tout d'abord, Pauline a accueilli les enfants de 7 à 12 ans puis Sophie, avec les adolescents et adultes. 140 personnes ont participé, dans une ambiance sportive et festive.

Devant ce succès, nous proposerons encore des cours jusque fin juillet (enfants et adultes). N'hésitez pas à venir découvrir cette discipline.

Contact : 06/80/92/02/88



## RANDONNÉES PÉDESTRES POUR GARDER LA FORME !

Si vous désirez pratiquer la randonnée pédestre, un groupe de marcheurs vous attend tous les mardis et jeudis à 9h30, ainsi que le dimanche à 9h00, pour effectuer de belles balades autour de Samer, sous la conduite de M. Gilbert Maquinghen.

Les départs ont lieu depuis la Grand'Place.



## SALON DE LA CARICATURE UN 16<sup>ÈME</sup> SUCCÈS!



Huit caricaturistes français et étrangers avaient fait le déplacement pour participer à notre 16<sup>ème</sup> salon de l'humour et de la caricature.

Outre la caricature, le Salon propose aussi dans deux salles, des expositions tout à fait réjouissantes de dessins de personnages célèbres et une rétrospective des différentes affiches de la manifestation.

## RANDONNÉE VTT DE L'ASPTT À LA DÉCOUVERTE DE NOTRE VILLE

Depuis plusieurs années, les membres de l'ASPTT se retrouvent à Samer pour leur randonnée annuelle.

Cette épreuve régionale a rassemblé, cette année, plus de 150 participants !

A la fin de la randonnée, un tirage au sort a récompensé une VTTiste venue de Pont de Briques, qui a remporté un VTT flambant neuf.



## ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE LES ÉLÈVES ET L'ORCHESTRE D'HARMONIE AU DIAPASON



Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, le directeur, Sébastien Pont, a réuni, devant une salle Lemanski comble, les élèves de l'école de musique et les musiciens de l'orchestre d'harmonie.

Les apprentis musiciens ont pu, une nouvelle fois, faire preuve de leur talent, et montrer combien l'enseignement dispensé dans notre établissement est de qualité. Bravo, au passage, aux professeurs qui encadrent les enfants. Rappelons que ce sont, chaque semaine, 100 heures de cours qui sont dispensées !

Cette année, les élèves de l'orchestre "Petites Mains" de Le Portel étaient invités à se joindre aux jeunes samériens.



PLUS DE 400 ENFANTS ONT PARTICIPÉ À LA CHASSE AUX OEUFS

470 : c'est le nombre impressionnant d'enfants qui se sont retrouvés dans les Jardins de l'Abbaye le dimanche de Pâques, à l'invitation du Comité des Fêtes et de la Culture de Samer.

Cette initiative, née il y a 3 ans, rassemble chaque année de plus en plus d'enfants samériens.

Mais pas que !  
Notre chasse aux oeufs interpelle également au-delà de nos frontières samériennes. Encore un vif succès pour Samer !



JOYEUX ANNIVERSAIRE JOYEUX ANNIVERSAIRE JOYEUX ANNIVERSAIRE



< M. ANDRÉ DOUCHAIN



M<sup>ME</sup> CHARLINE SART >



JOYEUX ANNIVERSAIRE JOYEUX ANNIVERSAIRE JOYEUX ANNIVERSAIRE



< M. GÉRARD FÉRON

M. JULES CLIPET >



< M<sup>ME</sup> THÉRÈSE JOUGLEUX  
M. LOUIS JOUGLEUX





50 ans après, M. & Mme Evin ont tenu à redire leur consentements, devant MM. Joël Legrand et Pascal Bally, Adjoint, et en présence de leur famille et de leurs amis.

La Ville leur a remis un petit présent.

Nous leur adressons toutes nos félicitations, et leur souhaitons une bonne continuation.



## EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2013

#### ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de classer dans le domaine public communal, la parcelle cadastrée section AO n°284 d'une surface de 51 m<sup>2</sup>, rue de Longuerèques acquise à la SCI la Bernardière le 18/12/2012 pour la création d'un chemin piétonnier le long de la rue de Longuerèques.
- AUTORISE M. Joël LEGRAND, Adjoint au Maire, à signer un acte d'achat en la forme administrative, d'un terrain cadastré section AD 525 p) d'environ 248 m<sup>2</sup>, sis Rue du Breuil, pour la création d'une liaison piétonne entre les rues de Longuerèques et du Breuil, avec une servitude d'eaux usées, à la Sté FARM pour le prix de 7 000€ selon une estimation des Domaines en date du 19/12/2012. Ce terrain est classé en emplacement réservé n°13 au Plan Local d'Urbanisme.

#### PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le poste de gardien de police créé par délibération du 27/02/2012 pour passer à 20/35<sup>ème</sup> à compter du 1er mai 2013 (au lieu de 17,5 /35<sup>ème</sup>).
- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe, à 20H./semaine, à compter du 1er Avril 2013 (cuisinière à la Cantine du SRPA en contrats depuis plusieurs années).

#### BUDGET

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- prend connaissance du bilan des ventes et acquisitions d'immeubles en 2012 selon une liste présentée aux conseillers municipaux et qui sera annexée au compte administratif 2012.
- AUTORISE le maire de signer les marchés de travaux d'extension de la salle de sports Lemanski selon avis de la commission d'appel d'offres réunie les 19/12/2012 et 08/01/2013.
- FIXE (avec 2 abstentions (Mme BASTIDE et Mr DUHAMEL) le prix vente des terrains à bâtir du lotissement du Parc (au vu de l'estimation des domaines) selon un tableau de 3 propositions établi par M. Ma-

quinghen, Adjoint à l'Urbanisme.

- APPROUVE le cahier des charges dudit lotissement.
- PREND part au débat d'orientation budgétaire 2013 : M. JANCZARSKI, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances, a commencé par indiquer les résultats des comptes administratifs 2012 qui, globalement, laissent apparaître un solde excédentaire d'environ 468 000 €. Il rappelle les projets étudiés par les dernières commissions municipales des travaux et urbanisme à savoir : Salle polyvalente, école de musique et cantine scolaire, aménagement de l'avenue de Gaulle, extension de la salle de sports Lemanski, aménagement d'une bibliothèque aux jardins de l'abbaye, extension de la mairie en salle de conseil, isolation de la toiture du musée, grilles de protection des vitraux à l'église, menuiseries et sanitaires à l'école primaire, l'agrandissement des services techniques, effacement des réseaux électriques rue du breuil, Tourne-à-gauche pour la maison d'accueil spécialisée, viabilisation du lotissement communal du Parc, extension du colombarium, remplacement de points d'éclairage public par des leds à économie d'énergie, assainissement eaux usées du Panehem. Ces projets seront retenus selon les priorités et les possibilités budgétaires.

Il indique ensuite que les frais de personnel représentent 48% des charges de fonctionnement. Les conseillers s'interrogent sur l'incidence financière de la loi du rythme scolaire à 4 jours et demi.

En matière de recettes, les dotations de l'Etat seront gelées en 2013 et même diminuées pour certaines. Les bases d'imposition seront augmentées systématiquement de 1,8 % et l'augmentation du nombre de logements va faire accroître les recettes de façon non négligeable. La commune n'a pas l'intention d'augmenter les taux d'imposition communaux.

En section d'investissement, la Taxe d'Aménagement est estimée à 100 000€

Les conseillers ont pris connaissance de ces orientations et ont pu poser toute question utile.



## EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 MARS 2013

#### ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DEMANDE des subventions à l'Agence de l'eau pour l'assainissement collectif des eaux usées pour :

\* 22<sup>ème</sup> tranche le Panehem pour un montant estimé de 356.400 € HT – 13 branchements (avance de 30% + subvention de 30% avec un plafond de 6.000 € HT/branchement)

\* étude de la modification du zonage (50%) du chemin aux œufs, d'autonome en collectif, pour un montant estimé à 7.000€ HT (honoraires du bureau d'études V2R + honoraires du commissaire enquêteur + publicités)

\* diagnostic des installations intérieures d'assainissement collectif (environ 200 immeubles par an sur 5 ans) - coût individuel : 105€ HT

\* extension de la station d'épuration (avance de 35% + subvention de 30%) pour un coût estimé à 2.169.000€ HT.

- AUTORISE le maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau pour l'aide aux particuliers qui se raccordent dans les 2 ans. 10<sup>ème</sup> programme- valable pour 3 ans : 2013 - 2015 (Vérification de la conformité par nos services techniques ; Perception et reversement au particulier de la subvention Agence ; Versement à la commune de 180€ par dossier).

- DECIDE de modifier les commissions d'appel d'offres et de délégation de service Public désignées par listes entières, RETIRE sa délibération du 12 décembre 2012 modifiant les membres suite à la remarque de M. le Sous-Préfet en date du 06/02/2013, car le renouvellement partiel est impossible et CONFIRME sa délibération du 17/6/2011 :

\* Titulaires : MM. JANCZARSKI, CARLU, LEGRAND, HOLUIGUE et LABONTE (1<sup>er</sup> suppléant devenu titulaire)

\* Suppléants : MM. MAQUINGHEN, BALLY, D.MARTEL et TRUPIN. Le dernier suppléant n'est pas remplacé.

- MODIFIE sa délibération du 12/12/2012 relative au projet de charte du Parc Naturel Régional des Caps et marais d'Opale en ajoutant la poursuite de l'adhésion de la commune au dit Syndicat mixte.

- APPROUVE la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme modifiant le zonage de la ferme de la Suze, ainsi que le règlement de zone, pour permettre l'accueil des nouvelles installations prévues dans le cadre du projet de la maison du Cheval. M. le Maire remercie la CCDS pour la présentation de ce projet.

- DECIDE de supprimer l'emplacement réservé n°19, Avenue Henri Mory, pour l'accès à la zone artisanale de la Ruelle, en raison de la création à proximité, d'une voie existante suffisante.

#### BUDGET

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE le versement d'une subvention au Comité des fêtes de 2.000€ (avance sur subvention ordinaire 2013 pour réservations de spectacles).

- DEMANDE une subvention (70%) à la DRAC et au Conseil Général pour la restauration d'un bas-relief de Marie Cazin selon un devis présenté de 11.000 € TTC.

- AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux de viabilisation du lotissement du Parc.

- DECIDE de modifier sa délibération du 17/01/2013 relative à la vente des terrains à bâtir au lotissement communal du Parc et DESIGNE (avec une voix contre de M. MAQUINGHEN) Me Arquembourg de Samer, seul notaire habilité à rédiger les actes de vente.

### SÉANCE DU 25 MARS 2013

#### ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE M. LEGRAND à signer une convention de servitude de passage sur le terrain des services techniques, rue de Desvres, cadastré AM 222 au profit de la parcelle AM 224, appartenant à M. et M<sup>me</sup> VASSEUR, à titre gratuit.

- MODIFIE la demande de subvention à la DRAC et Conseil Général pour la restauration des vitraux de la chapelle de la vierge et la pose de grilles de protections pour un montant estimé à 56 282,10€ HT, et AUTORISE le maire à déposer le permis de construire correspondant.

#### ECOLES - LOISIRS - CULTURE

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer le décret sur les rythmes scolaires (9 ½ journées par semaine) à compter de la rentrée 2013, après concertation avec les directeurs d'établissements et les comités de parents d'élèves.

- AUTORISE le maire à signer une convention avec la Ville de Desvres pour l'accompagnement d'un élève de Samer en classe d'inclusion scolaire (CLIS) jusqu'à l'arrêt de bus du collège du Caraquet. (participation aux dépenses d'encadrement, partagées entre les communes concernées à raison de 4H./semaine pour un coût annuel par enfant de 260€).

#### PERSONNEL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de revaloriser la prime de vacances 2013, allouée au personnel communal (versée au prorata du temps de travail)

#### BUDGET

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer une convention avec la CCDS pour le remboursement par le budget annexe assainissement, des dépenses d'assainissement collectif dans le chemin de la Marbecque.

- ETUDIE et VOTE les subventions 2013 aux associations (69 580€ en subventions ordinaires et 4 250€ en subventions exceptionnelles).

- DECIDE de payer une facture pour la réparation du sol de la salle de sports « le Trion » pour un montant de 7 678,32€ TTC.

- AUTORISE le Maire à signer un avenant au marché de viabilisation de la salle polyvalente et école de musique pour ajouter les travaux d'assainissement, eaux pluviales, drain en bas de talus, tranchée commune pour réseaux d'eau, électricité et gaz.

- ETUDIE ET vote, sous la présidence de M. Janczarski, 1<sup>er</sup> Adjoint, les comptes administratifs 2012 : l'excédent global, compte-tenu des restes à réaliser, est de 261 815,06 €.

- ETUDIE et VOTE les comptes de gestion 2012 de M<sup>me</sup> le Receveur municipal, qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs 2012.

- ETUDIE et VOTE les budgets primitifs 2013 comme suit :

. budget général : section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à 4 072 735€ ; section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à 4 340 097€

- ETUDIE et VOTE les taux d'imposition 2013, inchangés depuis 2010, sachant que les bases d'imposition 2013 ont été revalorisées de 1,8% :

\* Taxe d'habitation : 22,71%

\* Taxe foncière/bâti 25,04%

\* Taxe foncière/foncier non bâti 50,83%

Retrouvez les compte-rendus complets sur [www.ville-samer.fr](http://www.ville-samer.fr) ou en affichage dans le hall de la Mairie



NOUVELLES SOCIÉTÉS INSTALLÉES À SAMER

**L & M**  
CONFORT

LE SPÉCIALISTE DU CONFORT ET DU BIEN-ÊTRE

TROUBLES URINAIRES

LITERIE

HYGIÈNE

LINGERIE

PRÊT À PORTER

CONFORT

Recevez votre catalogue c'est gratuit !

Demande d'échantillons 03.21.99.77.22

Les meilleures marques aux meilleurs prix

TENA Sanygia Achel VEGELYA PoshWell IDENTITÉS FARGEST & Cie

Pour recevoir **gratuitement** votre catalogue, complétez et renvoyez ce coupon à :  
**L&M CONFORT - B.P. 7 - 62830 SAMER**

M<sup>me</sup>  M<sup>r</sup> Nom : Prénom :

Adresse : .....

Code postal : Ville : Tél. :

CONTACT AU 03.21.99.77.22 OU PAR MAIL : CONTACT@L-M-COMFORT.COM

ÉLECTROMÉNAGER,  
OUTILLAGE,  
VÊTEMENTS DE TRAVAIL,  
PRODUITS D'ENTRETIEN,...

M<sup>me</sup> Pécriaux - M. Detout  
ZAL de la Liane  
Rue Jacques Talmant



Pour l'entretien de vos espaces verts, tondeuses, motoculteurs...  
**2 nouvelles entreprises à votre service**  
**> ancienne usine BIC-CONTE**



**NOUVEAU**

**1<sup>er</sup> entretien GRATUIT**

Un Cabinet diététique à SAMER !

Retrouver **naturellement** et **durablement** votre poids de forme et continuez de vous faire **plaisir** en mangeant !

Suivi personnalisé, soutien moral, formation nutritionnelle.

N° SIRET : 507 982 627 000 14 - Diététicienne indépendante

**Maryse TRAVO**  
Diététicienne  
Ingénieur en nutrition

Tél : 03.21.99.69.86  
06.82.04.20.63  
sur rendez-vous  
[maryse.travo@maigrir2000.com](mailto:maryse.travo@maigrir2000.com)

**SAMER**  
51, allée de la résistance  
[www.maigrir2000.com](http://www.maigrir2000.com)



# L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

**15-21 Juin - Fête des Fraises** (programme en page 2)

**15 Juin** - Demi-journée Portes Ouvertes au Collège Le Trion

**18 Juin** - Commémoration de l'Appel

**22 Juin** - Spectacle "La Danse Un Langage" (salle Lemanski)

**23 Juin** - Spectacle de l'école Saint Wulmer (salle Lemanski)

**27 Juin** - Fête de l'école maternelle Jean Moulin (salle Lemanski)

**28 Juin** - Fête de l'école élémentaire Coustès (salle Lemanski)

**29 Juin** - Spectacle de fin de saison de Saméria (salle Lemanski)

**6 Juillet** - Remise des Diplômes de l'Ecole Municipale de Musique

**14 Juillet** - Fête Nationale - Les Peintres dans la Rue - Kermesse du

Comité des Fêtes - Retraite aux flambeaux - Bal - Feux d'artifice

**27-28 Juillet** - Concours National de Juments Boulonnaises

**17-18 Août** - Rallye de la Communauté de Communes de Desvres-Samer et Boulogne

**1<sup>er</sup> Septembre** - Concentration Souvenir Guy Soret (par l'US Cyclo)

Repas des Aînés (par l'Association Saint Georges)

Loto Quine (par le RC Samer)

**22 Septembre** - Loto-Quine (par l'APVL)

Brocante des Amis de la Musique

## SITE INTERNET

**TOUJOURS PLUS D'INFOS SUR**



### La Voix du Bourg



#### La Voix du Bourg

Bulletin trimestriel  
d'informations  
édité par la Ville de Samer

Tirage : 1.750 exemplaires

Directeur de publication :

Claude Bailly

Conception :

Sébastien Pont

Crédits photos :

Ville de Samer - Lucille Bruyez

Retrouvez nos

précédentes parutions sur

[www.ville-samer.fr](http://www.ville-samer.fr)

Imprimé par :

Desvres Impression

# Saméria

Danse - Zumba-Gym

## Le Spectacle

Le Samedi 29 juin à 20h30

Salle Lemanski  
Samer

Adultes : 4€  
Gratuit - 2 ans

I.P.N.S

prochainement à

# Samer

ANIMATIONS

11 heures 30  
Prestation des Majorettes  
"Les Dancing Stars"

15 heures 30  
Concert de  
l'Orchestre d'Harmonie  
de la Ville de Samer

Conception - Sébastien Pont - Imp. Mairie de Samer

# BRADERIE BROCANTE

des Amis  
de la Musique

Dimanche 22 Septembre  
De 7h à 19h Rue du Collège

Renseignements - Inscriptions

Après de M. Francis SALLE (Président des Amis de la Musique)  
au 03 21 83 43 20